

ON S'ABONNE : A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE. Un an, 46 fr. Six mois, 24 fr. Trois mois, 14 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES, 25 centimes la ligne. RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Includes dates for 19th, 20th, and 21st of the month.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Co. place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURS, DISTRIBUTION. Lists delivery times for various locations like Gramat, Valence-d'Agen, etc.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement finit est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 14 novembre 1863.

On lit dans le Moniteur : Le gouvernement avait cru devoir retarder l'insertion au Moniteur de la lettre que l'Empereur a adressée aux souverains de l'Europe.

« Très-hauts et très-illustres princes, souverains et villes libres, composant la sérénissime Confédération germanique.

« En présence des événements qui, chaque jour, surgissent et se pressent, je crois indispensable de dire toute ma pensée aux souverains auxquels est confiée la destinée des peuples.

« Toutes les fois que de profondes secousses ont ébranlé les bases et déplacé les limites des Etats, il est survenu des transactions solennelles pour coordonner les éléments nouveaux, et consacrer, en les révisant, les transformations accomplies.

« Sur ce, très-hauts et très-illustres princes, souverains et villes libres, composant la sérénissime Confédération germanique, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

« Écrit à Paris, le 4 novembre de l'an de grâce 1863.

« Contresigné : NAPOLEON. DROUYN DE LHUYS. »

« La lettre de l'Empereur aux souverains de l'Europe est aussi admirable que le discours du 5 novembre. Avec quelle élévation pleine de simplicité et de grandeur, avec quel profond sentiment des devoirs des princes envers les peuples, dans un siècle comme le nôtre.

« Demander aux gouvernements d'établir entre les peuples, par la raison et par le droit, cette solidarité qui se produit à notre époque par les progrès naturels de l'industrie, est une pensée que pouvait seul concevoir un génie

« Aussi je suis prêt, sans système préconçu, à porter dans un conseil international l'esprit de modération et de justice, partage ordinaire de ceux qui ont subi tant d'épreuves diverses.

« Si je prends l'initiative d'une semblable ouverture, je ne cède pas à un mouvement de vanité; mais comme je suis le Souverain auquel on prête le plus de projets ambitieux, j'ai à cœur de prouver par cette démarche franche et loyale que mon unique but est d'arriver sans secousse à la pacification de l'Europe.

« Dans le cas où les princes alliés et amis de la France jugeraient convenable de relever, par leur présence l'autorité des délibérations, je serai fier de leur offrir ma cordiale hospitalité.

« Je saisis cette occasion de vous renouveler les assurances de mon sincère attachement et du vif intérêt que je prends à la prospérité des Etats de la Confédération.

« Sur ce, très-hauts et très-illustres princes, souverains et villes libres, composant la sérénissime Confédération germanique, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

« Écrit à Paris, le 4 novembre de l'an de grâce 1863.

« Contresigné : NAPOLEON. DROUYN DE LHUYS. »

« Je viens donc vous proposer de régler le présent et d'assurer l'avenir dans un congrès.

« Appelé au Trône par la Providence et par la volonté du peuple français, mais élevé à l'école de l'adversité, il m'est peut-être moins permis qu'à un autre d'ignorer et les droits des souverains et les légitimes aspirations des peuples.

« Je conviens qu'aujourd'hui il l'a poussée à son comble; mais le châtement infligé par moi-même suffirait bien sans ton intervention.

« Je ne sais trop, dit finement Pétra; il affirmait le contraire il y a cinq minutes.

« Vraiment?... reprit Caroline d'un ton railleur. Je l'aimais hier, me disait-il; mais aujourd'hui que mon triomphe est assuré, elle ne me plaît déjà plus.

« Caroline poussa un joyeux éclat de rire. « Il a dit cela ? Et ensuite ?

« Au moins prétexte je renonce à sa main. — Parfait ! s'écria Caroline avec une admiration moqueuse.

« Et incontinent il s'est mis à me faire la cour ! — De mieux en mieux ! — Et ce libertin, ce parjure a voulu m'embrasser !

« Son désespoir a été jusque là ? — Doucement, mademoiselle; je ne suis pas si dépourvue d'attraits qu'un homme désespéré seul puisse s'éprendre de moi.

« Ton scrupule était louable, dit Caroline, souriant du petit dépit de sa suivante. C'est pourtant un singulier caprice, de la part d'un amant dédaigné, que de soulager ainsi sa colère.

« Dédaigné, dites-vous ? Vous m'étonnez, mademoiselle. Il prétend... — Va, je devine bien ce qu'il t'aura conté : que je suis folle de lui, que je me meurs d'amour.

« Mais les confidences de Pétra firent réfléchir Caroline. Etait-ce pour la rendre jalouse que Marchena contait fleurette à sa femme de chambre ? Elle trouva

politique attesté déjà par un si grand nombre d'œuvres, et élevé, comme il le rappelle lui-même d'une manière touchante, à l'école de l'adversité.

« Il était impossible de répondre plus noblement à ceux qui prétent à l'Empereur des projets d'ambition et de conquête : il était impossible également de rendre un plus éclatant service à la cause de la civilisation et de la paix.

« Ce langage d'un puissant souverain qui, régnant au milieu de l'ordre et de la prospérité, s'occupe avec tant de désintéressement et de sollicitude des souffrances et des difficultés qui troublent d'autres Etats, est unique dans l'histoire.

(Constitutionnel.) PAULIN LIMAYRAC.

BULLETIN Les journaux étrangers sont unanimes pour rendre hommage aux paroles de l'Empereur demandant aux souverains un arbitrage suprême.

« En effet, presque toutes les nations, hormis la France, se trouvent en présence de questions graves qu'il est urgent de résoudre pour la sécurité de l'Europe.

« Depuis un an la Russie lutte contre l'insurrection de Pologne et ne parvient pas à l'éteindre.

« Au nord de l'Europe, l'affaire du Schleswig, où se rencontrent, sans parvenir à s'entendre, la nationalité allemande et la nationalité scandinave, ne donne-t-elle pas lieu de craindre des conflits prochains et la rupture de l'équilibre créé par les traités ?

« En Turquie, que de fâcheux incidents peuvent surgir d'un moment à l'autre ! L'agitation n'est-elle pas à l'état presque permanent sur toutes les frontières de l'empire ottoman ?

« En Turquie, que de fâcheux incidents peuvent surgir d'un moment à l'autre ! L'agitation n'est-elle pas à l'état presque permanent sur toutes les frontières de l'empire ottoman ?

« En Turquie, que de fâcheux incidents peuvent surgir d'un moment à l'autre ! L'agitation n'est-elle pas à l'état presque permanent sur toutes les frontières de l'empire ottoman ?

« En Turquie, que de fâcheux incidents peuvent surgir d'un moment à l'autre ! L'agitation n'est-elle pas à l'état presque permanent sur toutes les frontières de l'empire ottoman ?

« En Turquie, que de fâcheux incidents peuvent surgir d'un moment à l'autre ! L'agitation n'est-elle pas à l'état presque permanent sur toutes les frontières de l'empire ottoman ?

« En Turquie, que de fâcheux incidents peuvent surgir d'un moment à l'autre ! L'agitation n'est-elle pas à l'état presque permanent sur toutes les frontières de l'empire ottoman ?

« En Turquie, que de fâcheux incidents peuvent surgir d'un moment à l'autre ! L'agitation n'est-elle pas à l'état presque permanent sur toutes les frontières de l'empire ottoman ?

« En Turquie, que de fâcheux incidents peuvent surgir d'un moment à l'autre ! L'agitation n'est-elle pas à l'état presque permanent sur toutes les frontières de l'empire ottoman ?

« En Turquie, que de fâcheux incidents peuvent surgir d'un moment à l'autre ! L'agitation n'est-elle pas à l'état presque permanent sur toutes les frontières de l'empire ottoman ?

« En Turquie, que de fâcheux incidents peuvent surgir d'un moment à l'autre ! L'agitation n'est-elle pas à l'état presque permanent sur toutes les frontières de l'empire ottoman ?

« En Turquie, que de fâcheux incidents peuvent surgir d'un moment à l'autre ! L'agitation n'est-elle pas à l'état presque permanent sur toutes les frontières de l'empire ottoman ?

« En Turquie, que de fâcheux incidents peuvent surgir d'un moment à l'autre ! L'agitation n'est-elle pas à l'état presque permanent sur toutes les frontières de l'empire ottoman ?

les principautés danubiennes cherchant à consolider l'édifice si jeune de leur indépendance nationale.

Sans nul doute, l'appel de l'Empereur sera entendu : l'intérêt général en fait une loi. Et s'il en était autrement, disons avec un publiciste célèbre « qu'un grand principe d'ordre et de justice a été proclamé, et si, pour ne l'avoir pas accepté, l'Europe continuait à s'agiter dans une situation douloureuse et précaire, la conscience des peuples saurait dégager la responsabilité de la France. »

Le roi des Belges vient d'ouvrir en personne la session parlementaire. Sa Majesté, qui paraît jouir d'une bonne santé, a été l'objet des plus vives acclamations de la part de l'assemblée et des tribunes.

La Chambre des seigneurs, à Berlin, a décidé, à une faible majorité, qu'il sera voté une Adresse au Roi. Le discours du roi de Prusse n'a satisfait aucun parti, et laisse la situation extrêmement tendue.

L'Observatore Romano combat l'idée d'un Congrès sur la base des faits accomplis. Il dit que le Piémont, aidé par les rivalités des Cabinets, élargirait la division et préparerait la guerre comme l'a fait M. de Cavour au Congrès de Paris.

La Correspondance de Rome dit que le paragraphe du discours impérial sur les faits accomplis contient un correctif final en parlant des conditions que réclame la paix du monde. « Ne nous hâtons pas, dit ce journal, de juger les paroles tombées de si haut. L'Empereur parlera à l'Europe au nom de la France, et, quand on sait les sentiments de la fille aînée de l'Eglise, on peut en toute sécurité attendre les événements. »

Le roi d'Italie reçoit partout, sur son passage,

de lire : je la croyais plus intelligente et moins vaine. Oui, mille fois sot ! Quand donc une femme dédaigne-t-elle qui l'adule, alors même qu'il dirait plus de bêtises que de mots ?

« Eh bien, comment les trouvez-vous ? demanda Caroline. — Mon avis est superflu dès qu'ils vous plaisent, mademoiselle.

« Si vous insistez, j'avouerai franchement que, selon moi, vous mériteriez mieux. — Qu'importe les défauts, si le cœur seul a parlé, si un sentiment profond a inspiré le poète !

« En effet, c'est bien là le premier de tous les mérites, » dit Fernand dont la voix tremblait, malgré lui, de dépit et de colère.

« Caroline s'en aperçut-elle ? Cette émotion d'Ortiz lui suggéra-t-elle quelques soupçons ? Peut-être bien ; on serait même tenté de croire que ce fut par malice ou pour éprouver le jeune secrétaire qu'elle reprit d'un ton convaincu :

« M. de Marchena m'aime tant ! Et il a d'excellentes qualités, n'est-ce pas ? — Je ne sais, je le connais peu.

« Il est légèrement fanfaron, j'y avoue. — Et pédant, et bavard, et menteur, dit très-vivement Ortiz.

« Tiens ! d'où savez-vous tout cela, si vous le connaissez si peu ? — Mais, balbutia Fernand, confus de s'être laissé emporter, c'est une conclusion... que je tire... de... de... — Ma tante, interrompit Caroline prenant pitié de son embarras, ma tante insiste pour que j'accorde

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 14 novembre 1863.

LE QUART D'HEURE (*)

IMITÉ DE L'ESPAGNOL

DE M. BRETON DE LOS HERREROS.

II.

(Suite.)

« Du calme, petite ; je plaisantais. Au revoir ! — Adieu ! » répondit-elle avec humeur.

A peine était-il parti que Caroline revint chercher son ouvrage. « Que t'a dit M. de Marchena ? demanda-t-elle à sa femme de chambre. Il était sans doute bien triste, bien confus, le pauvre garçon !

« Probablement, car je ne suis pas endurante, et je le lui ai bien montré. — Comment cela ? demanda Caroline surprise. Te serais-tu mêlée de lui faire quelque observation blessante ?

« Son impertinence m'en donnait le droit.

(*) La reproduction est interdite.

l'accueil le plus splendide. A Foggia, à Avellino, la population s'est portée en masse sur la route parcourue par S. M., qui est partie pour Naples très-satisfaite de son voyage.

Les lettres de Rome, du 7, annoncent que le Pape a reçu la députation Mexicaine.

Les bruits de crise ministérielle prennent de la consistance à Madrid. *La Epoca* dit que le pays a besoin d'un ministère progressiste. *La Iberia* considère comme possible la vente des biens fonds de la couronne, évalués à 3 milliards de réaux.

La population de Scutarie (Turquie), fort agitée par suite de la création de nouveaux impôts, vient de rentrer dans son état normal à la nouvelle que la Porte accordait au Pacha l'abolition desdits impôts.

Gilmore a recommencé le feu sur Charleston. Rien de nouveau en Virginie ou à Chartanoga.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Rome, 12 novembre.

La lettre autographe de l'Empereur, adressée à Sa Sainteté, pour l'inviter à prendre part au congrès, a été remise au cardinal Antonelli, par l'intermédiaire de l'ambassade de France.

Naples, 11 novembre, soir.

Les autorités civiles et ecclésiastiques de la Terre de Labour, sont allées ce matin, à la rencontre du Roi, à Tufino.

Sa Majesté est arrivée à Naples, à midi. Elle a été reçue par les princes de la famille royale, par le maire et les autorités.

Le Roi a parcouru en voiture les rues principales de la ville au milieu d'une foule immense qui faisait entendre des acclamations enthousiastes.

Les sociétés ouvrières ont suivi le cortège royal. Les rues étaient pavisées. Toutes les gardes nationales des provinces de Naples et de Caserte étaient, ainsi que la garnison, sous les armes.

Les cris de : *Vive le Roi d'Italie!* ont redoublé quand Victor-Emmanuel est arrivé au palais-royal.

Copenhague, 12 novembre.

La lettre d'invitation pour le congrès, destinée au roi de Danemark, est arrivée ici avant hier. Le *Berlingske Tidende* dit que la nature même des choses veut que le Danemark réponde par une acceptation.

Cracovie, 11 nov., 9 h. soir.

Un supplément extraordinaire du *Niepodlegosc*, de Varsovie, journal officiel du gouvernement national, publie le discours de l'Empereur des Français en rectifiant les changements qu'y avait introduits le *Dziennik*.

Berlin, 12 nov.

Le *Journal de Saint-Petersbourg*, du 28 octobre (9 novembre), publie un rescrit de l'Empereur au grand-duc Constantin, où il est dit que la rébellion, toujours croissante, a convaincu le grand-duc Constantin de l'incompatibilité existant entre l'état du pays et la pensée de bienveillance et d'apaisement qui avait porté l'Empereur à le charger de la mise en vigueur des institutions généralement octroyées à la Pologne. L'Empereur consent par suite, à décharger le grand-duc de ses fonctions de lieutenant-général et de commandant en chef dans le royaume de Pologne, mais en exprimant l'espoir que Son Altesse reprendra son œuvre après le rétablissement de l'ordre.

Londres, 12 novembre

Le *Times* dit : L'Angleterre doit examiner quels sujets doivent occuper les congrès et s'ils peuvent être suivis de bons résultats. Nous croyons que la réponse de l'Angleterre sera conçue dans ce sens. La reine Victoria ne peut pas envoyer un représentant à Paris pour discuter les choses en général comme dans un congrès de science sociale. Le devoir du gouvernement est de demander quelles questions seront traitées. Quand l'Empereur aura précisé ces questions, l'Angleterre aura à juger si elles peuvent être avantageusement discutées et si le congrès doit faire exécuter ses décisions par la force. Si elle pense qu'on ne peut en attendre aucun bien pratique, ce sentiment aura naturellement une influence sur sa réponse. Quant aux armements, l'Angleterre attendra la réduction de ceux de la France.

— Le *Morning Post* dit : Il n'est pas difficile de deviner qu'une réponse à la lettre de l'Empereur des Français ne peut avoir lieu tout de suite. Nous devons apprendre dans quel but nous sommes convoqués avant de nous engager à prendre part au congrès. L'Empereur appelle sa lettre une ouverture. A ce titre elle recevra une prompte réponse. Nous sommes prêts à concourir au bien général, mais, comme hommes d'affaires, il faut nous excuser si nous demandons des explications avant de nous engager. Nous voulons voir clairement le chemin avant d'y marcher. Nous ne pouvons pas dire si le congrès aura jamais lieu, mais ce qui est certain, c'est que l'Angleterre ne peut pas y prendre part avant de bien connaître le but que l'on poursuit et les moyens que l'on veut employer.

La lettre de l'Empereur a été accueillie avec le plus vif enthousiasme par l'opinion publique tout entière, sans distinction de partis. Ce nouveau document répond de la manière la plus complète à tout ce qu'on pouvait attendre de la haute sagesse d'un souverain qui sait toujours concilier la dignité de la France avec les égards dus aux autres nations, et la plus grande franchise de langage avec les convenances et les intérêts de la politique.

La lettre de l'Empereur occupe tous les esprits. Nous le répétons, l'impression est immense, et l'assentiment unanime.

(Constitutionnel.) PAULIN LIMAYRAC.

Le livre bleu contenant l'exposé de la situation de l'Empire a été distribué aujourd'hui aux membres du Sénat et du Corps législatif. Les documents qu'il contient et sur lesquels nous reviendrons, fournissent la preuve de l'accroissement de notre prospérité privée et publique et des progrès constants des habitudes d'ordre et de travail de notre société qui comprend mieux chaque jour l'exercice de la vraie liberté.

Le livre bleu embrasse, comme d'habitude, la situation intérieure de l'Empire, les finances, l'agriculture, le commerce et les travaux publics, le ministère de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, la justice et cultes, l'instruction publique, la guerre, la marine et colonies, les affaires étrangères. Le volume s'ouvre par ces lignes : « La situation intérieure est satisfaisante. L'administration n'a dû recourir à aucune mesure exceptionnelle pour assurer partout la tranquillité publique. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Voici la liste complète des puissances auxquelles l'Empereur a envoyé une lettre d'invitation au Congrès :

L'Angleterre, la Russie, l'Autriche, la Prusse, l'Italie, Rome, l'Espagne, le Portugal, la Bavière, le Wurtemberg, le Hanovre, la Saxe, la Suède, le Danemark, la Confédération Germanique, la Suisse, la Turquie, la Belgique, la Hollande.

L. LEGAULT.

Le *Moniteur* publie l'ordre général suivant adressé aux troupes par le maréchal Forey :

A dater du 1^{er} octobre, le général Bazaine prendra le commandement en chef du corps expéditionnaire.

« Soldats !

« L'Empereur m'avait mis à votre tête pour abaisser l'orgueil des prétendus vainqueurs de Guadalupe, en prenant Puebla, et pour rendre le Mexique à lui-même en chassant de la capitale un gouvernement dont la tyrannie et la cupidité ont rempli depuis trop longtemps ce beau pays de ruines et de misère.

« Puebla ayant succombé sous vos coups et Mexico ayant été délivré de ses oppresseurs, l'Empereur a pensé que la mission qu'il m'avait confiée était terminée, et il me rappelle en France.

« Le plaisir que je ressens à la pensée de revoir bientôt notre belle patrie, après avoir rempli un grand devoir, à la satisfaction de notre bien-aimé Souverain, n'est pas sans être mêlé de regrets. Comment, en effet, pourrais-je oublier ce qui est à votre vaillance dans les combats, à votre persévérance dans les fatigues et les privations, à votre dévouement dans les moments difficiles, à votre dévouement en toutes circonstances, que je dois mon bâton de maréchal, bien plus qu'à mon mérite ?

« Avec des soldats comme vous, quels obstacles sont insurmontables ? Quelle victoire est douteuse ?

« Mais, si je pars avec le regret de ne plus partager les travaux qui vous restent à accomplir, j'aime à croire que j'en laisserai quelques-uns parmi vous dont je me suis constamment attaché à prévoir et satisfaire tous les besoins, à épargner le sang dans les combats, à faire valoir les services, à récompenser les plus méritants, à exalter les vertus guerrières.

« Ce sont ces vertus qui font la force et la supériorité de notre armée, et que vous ne cesserez de pratiquer sous les ordres de votre nouveau chef.

« Je n'ai pas besoin de vous faire son éloge. Vous savez aussi bien que moi tout ce qu'il vaut, et pour ne parler que de ses services au Mexique, saluez-vous de San-Lorenzo où, à la tête de quelques bataillons, il a détruit tout un corps d'armée dont les débris, ne se croyant pas en sûreté derrière les fortifications de la capitale, se sont enfuis jusqu'aux frontières des Etats-Unis d'Amérique.

« Rappelez-vous encore que la prise du fort de San Xavier a commencé le siège de Puebla, que celle du fort de Totimchuacan l'a terminé, et que c'est sous son intelligente et vigoureuse direction que ces deux faits d'armes ont été accomplis.

« Alors vous serez fiers d'avoir un tel chef à votre tête. Si vous avez de nouveaux combats à livrer, vous serez certains de la victoire ; et votre ancien général en chef applaudira de loin à vos succès, s'il ne lui est plus donné de les partager avec vous.

« Et puis, lorsque, à votre tour vous reviendrez en France, si les hasards de la guerre vous plaçaient de nouveau sous mes ordres, ce se-

— Ce n'était pas mon intention, — Ne niez point. Vous faites mon portrait, et sciemment.

— Ne voyez-vous pas qu'il est impossible, même à la main la plus habile, de reproduire de pareils charmes ?

— Des flatteries maintenant ! de l'adulation ! dit-elle, s'efforçant de prendre sa mine la plus sévère.

— Mademoiselle, on n'adulte pas une déesse.

— Ah ! je comprends ; vous vouliez parler de Diane.

— Eh ! quoi, n'est-il pas permis de parler de vous ! demanda-t-il avec un regard soumis et suppliant.

— Qu'ai-je donc de commun avec Diane ? — Sa beauté, sa majesté rayonnante, sa...

— Vous imaginez-vous que je vais vous croire ? interrompit-elle en riant. Puis, regardant le dessin avec plus d'attention, elle poursuivit :

— C'est que la ressemblance est complète. Oui, c'est moi, parfaitement moi.

— Je vous répète, mademoiselle... — Nier est une nouvelle impertinence, dit-elle brusquement.

— Pardonnez-moi : c'est un effet du hasard ; car il n'existe qu'un seul moyen de posséder le portrait fidèle d'une femme aussi belle que vous l'êtes, Caroline.

— Tiens ! quel est-il donc ? — De le graver pour jamais dans son cœur.

— Ortiz ! s'écria-t-elle d'une voix courroucée. Quelle audace est la vôtre !

rait avec bonheur que je me retrouverais à la tête de mes vaillants soldats du Mexique.

« Au quartier-général, à Mexico, le 30 septembre 1863.

« Le maréchal de France, FOREY.

« Mexicains, c'est la dernière fois que je vous adresse la parole, et c'est pour vous faire mes adieux.

« L'Empereur, considérant comme terminée la mission qu'il m'avait confiée au Mexique, me rappelle en France.

« Que cette détermination de mon souverain ne vous cause aucune crainte sur le résultat final de l'entreprise à la quelle je vais cesser de prendre part ; elle n'implique point de changement dans la politique de l'Empereur. L'armée vous reste, et à sa tête un général en qui vous pouvez avoir toute confiance.

« Avant de quitter le commandement du corps expéditionnaire, j'aurais voulu que tous mes désirs fussent satisfaits, en voyant les partis opposés réunis en un seul, le parti de la nation tout entière. Parvenir à constituer ce parti a été mon rêve, et s'il ne s'est par encore réalisé, c'est que les loyales intentions de l'Empereur ont été méconnues et perfidement dénaturées par ceux qui, sous le masque du patriotisme, trompent les crédules et se servent de vils instruments pour se cramponner au pouvoir qui leur échappe.

« Mais en quittant le Mexique j'emporte l'espoir que la vérité ne tardera pas à désillier les yeux des moins clairvoyants, et que les faux patriotes qui ont couvert ce malheureux pays de ruines, en prenant la licence, le désordre, l'anarchie pour la liberté, seront bientôt abandonnés à eux-mêmes.

« Alors les vrais patriotes, les bons Mexicains, en comptant ceux qui les ont mis à deux doigts de leur perte, seront étonnés de leur petit nombre.

« Je sais bien que leur audace supplée leur faiblesse ; que, dans leur orgueil, ils traitent avec dédain, avec mépris même le gouvernement actuel, et qu'ils se vantent de renverser ce que la nation, par l'organe de ses meilleurs citoyens a fondé. Mais Dieu, qui dirige l'épée de la France dans ses desseins, ne le permettra pas et confondra leurs projets fratricides.

« Adieu, Mexicains ! Je pars plein de confiance dans l'avenir de votre beau pays, pour le bonheur duquel je ne cesserai de faire des vœux, heureux et fier d'avoir mis la main à la grande œuvre de sa régénération que la Providence, par celle de l'empereur Napoléon, mènera à bonne fin.

« Unissez-vous donc dans un même sentiment celui de la concorde. C'est la prière que, du navire qui va me ramener en France je vous adresserai, en jetant un dernier regard sur cette terre du Mexique arrosée du sang de nos meilleurs soldats. Puisse-t-il la fertiliser et y faire fleurir enfin la paix, l'ordre et la vraie liberté, après lesquels vous courez depuis si longtemps sans avoir encore atteint que l'ombre.

» Mexico, le 30 septembre 1863.

Le maréchal de France, FOREY.

On écrit de Mexico, le 10 octobre 1863 :

« Le maréchal Forey emporte des regrets universels. Le bal qu'il a donné dans sa villa de San-Cosme, le 24 septembre dernier, était une fête d'adieux. Dans la soirée, le maréchal avait annoncé la prochaine remise du commandement au général Bazaine et sa rentrée en France. L'ayuntamiento et le préfet politique de Mexico se sont empressés d'écrire au maréchal des lettres pleines de sentiments de recon-

« Pardon ! murmura Ortiz dans une attitude suppliant.

— Allons, répondit-elle, pas de folie, et ramassez ce carton.

— Puis elle s'enfuit en continuant de rire.

Ortiz était furieux, désespéré. L'hilarité de Caroline le blessait profondément. Il la taxait de coquetterie, de cruauté, il jurait de fuir une femme assez dépourvue de cœur pour se moquer si impitoyablement d'un infortuné mourant d'amour à ses genoux.

Au même moment elle reparut, sérieuse cette fois et une douce compassion peinte dans les regards.

— Où courez-vous si vite ? lui demanda-t-elle ; le voyant prêt à sortir.

— Que sais-je ? A l'enfer, si c'était possible ; là au moins je n'entendrais pas rire !

— Comment ? ma gaieté de tout à l'heure vous a offensé ?

— Je ne sais pas ; mais je quitte cette maison, répondit-il d'un ton bouffru.

— Pourquoi ? reprit-elle avec douceur. Soyez raisonnable ; pardonnez-moi de m'être fâchée et d'avoir ri ensuite. Je vous avez mal compris ; je regrette sincèrement d'avoir accueilli par des sarcasmes votre enthousiasme d'artiste.

— Oh ! mon enthousiasme... — N'a point passé les bornes du juste et de l'honnête.

— Mais... — Bien, bien ! je ne veux pas que vous quittiez notre maison.

— Point de volonté qui résiste à la vôtre ; pourtant... — Encore des objections ! Rien n'égale l'orgueil d'un artiste, dit Caroline avec impatience.

— Pas même la vôtre, mademoiselle ?

Ea suite au prochain numéro.

ma main à don Pedro. Je ne sais que faire ; que me conseillez-vous ?

— Mademoiselle, répondit-il en rougissant, j'ai trop peu d'expérience pour oser donner mon avis sur une question si grave.

Elle l'observa attentivement durant une minute ; il baissa les yeux sous ce regard et tressaillit ; il lui semblait que Caroline venait de lire son secret au fond de son cœur. Peut-être ne se trompait-il point.

« Je vois, reprit-elle, que vous vous intéressez fort peu à moi, M. Ortiz.

— Moi, Caroline ? s'écria-t-il avec feu.

— Oui, vous, dit-elle avec l'accent du reproche ; vous êtes mon maître, mon ami, et vous me refusez un conseil !

— C'est que je crains de me tromper. Dans ces matières-là, je ne consulterais que le cœur, et si ce... ce jeune homme règne déjà dans le vôtre, il est superflu...

— Mais jusqu'ici je ne l'aime pas encore.

A ces mots, un éclair de joie s'alluma dans les yeux d'Ortiz. Caroline, dont l'attention était éveillée maintenant, le surprit, mais n'en eut pas l'air. Elle écouta le plus tranquillement du monde cette réponse, qu'il s'efforçait de donner avec une mine indifférente :

« En ce cas, le mieux serait d'attendre.

— Vous avez raison, rien ne presse, dit-elle avec négligence. Il y a d'autres hommes qui le valent.

— Heureux mille fois s'écria chaleureusement Ortiz, celui qui saura mériter...

— A notre leçon ! interrompit-elle pour empêcher l'entretien de prendre une tournure sentimentale.

Ils se placèrent à table, en face l'un de l'autre, préparèrent les crayons, et Caroline tira de son carton une tête de Diane qu'elle venait d'achever.

« Je crains de n'avoir pas réussi, dit-elle en la

présentant à son maître.

— Au contraire, vous faites des progrès sensibles. Avec quelques légères corrections, ce sera très-bien.

Et il se mit à effacer, à retoucher, tout en causant avec Caroline et jetant sur elle à tous moments des coups-d'œil furtifs.

« Plus d'ombre à cette joue... les sourcils plus arqués... la bouche moins entr'ouverte. Diane ne doit pas rire comme Vénus.

— Mais pourquoi me regarder ainsi ? demanda franchement la jeune fille. Est-ce moi qui suis le modèle ?

— C'est pour attirer votre attention... L'œil plus serein, plus fier.

— J'ai donc été bien maladroit ? Tant de défauts dans mon dessin !... Ou bien, M. Ortiz, vous n'êtes guère indulgent aujourd'hui. Comment ? le nez aussi ? ajouta-t-elle en se penchant pour voir par-dessus la table.

— Encore un coup de crayon, et j'ai fini, » répliqua Ortiz, dont la main tremblait visiblement depuis que Caroline le regardait travailler.

Mais comme, dans cette position-là, elle voyait le dessin à rebours, elle se leva tout à coup et alla se placer près du professeur. A peine eût-elle laissé tomber un regard sur la tête de Diane qu'elle fit un geste de profonde surprise et s'écria :

« Que faites-vous donc, M. Ortiz ? Ces yeux-là, si mon miroir n'est pas trompeur, ce sont les miens !

— Peut-être y a-t-il de la ressemblance, répondit Fernand avec trouble ; mais quant à moi je n'ai pas songé...

— Et cette bouche ? Non pourtant, la mienne est plus petite.

— Elle n'est pas terminée, dit-il vivement.

— Et ce nez, ces sourcils ! reprit sévèrement Caroline. C'est mon portrait que vous dessinez là.

naissance pour l'Empereur et de gratitude pour les services rendus au pays par le chef de l'expédition. Le 30 septembre, le maréchal prit congé de l'armée par un ordre du jour, et adressa une proclamation à la nation mexicaine. Voici ces adieux à l'armée alliée et la réponse du président de la régence :
Corps expéditionnaire du Mexique. — Cabinet du général en chef.
 Mexico, 30 septembre 1863.

Mon cher général,
 Par ordre de l'Empereur, je vais retourner en France; mais je ne veux pas partir sans vous prier de me servir d'interprète près des troupes mexicaines pour leur exprimer d'abord toute mon estime pour leur conduite dans la dernière campagne, pendant laquelle elles ont vaillamment combattu à côté de l'armée française dans la grande cause qu'elles défendent en commun; ensuite tous mes regrets de ne plus partager leurs dangers, et, ce dont je ne doute pas, leurs succès, jusqu'à ce que Dieu, qui protège cette cause, parce que c'est celle du droit et de la justice, ait couronné leurs efforts par un triomphe définitif.

Exprimez-leur aussi ma vive satisfaction sur le bon esprit qui les a toujours animés vis-à-vis de notre armée, dans laquelle elle n'ont vu que des frères d'armes unis avec elles dans un même sentiment: l'amour de la gloire et le désir de renverser un gouvernement qui a mis le Mexique au ban des nations. Dites-leur que j'emporte le meilleur souvenir de leur courage, de leur discipline, dans l'affermissement de laquelle leurs chefs m'ont si bien secondé, et que, de retour dans ma patrie, je ne cesserai de suivre avec le plus vif intérêt l'organisation de l'armée nationale, qui ne tardera pas, j'espère, à présenter la solidité des troupes européennes. Il ne faut pour cela que persévérer dans la bonne voie où elles sont entrées.

Je vous adresse, en outre, une copie de l'ordre par lequel je remets le commandement à M. le général Bazaine. Recevez, mon cher général, l'assurance de mes sentiments affectueux,
 Le maréchal de France.
FOREY.

Chronique locale.

Le Corps législatif s'est occupé dans ses dernières séances, de la vérification des élections. Celles du Lot, ne pouvant être contestées, M. le C. Joachim Murat et M. Deltheil sont compris parmi les députés admis. La Chambre s'occupe des élections contestées.

Ce matin, à l'heure de la Messe capitulaire, les cloches de la Cathédrale lancées, par deux fois à toute volée, mettaient en mouvement la ville de Cahors, et annonçaient que Mgr. Joseph-François-Clet Peschoud, évêque de Cahors, allait prendre possession de son siège.

Après la grand-messe, le Chapitre réuni en la salle ordinaire de ses séances, a pris connaissance des bulles pontificales. De retour à la sacristie, il a donné lecture à un nombreux clergé, de la bulle qui le concernait, du décret impérial admettant toutes les bulles, et d'une lettre de Mgr. Peschoud, qui continue à M. Derrupé et à M. Blavier, les pouvoirs et les fonctions de vicaires généraux. — On remarquait, parmi les assistants, tout le Séminaire, M. le Secrétaire général de la Préfecture, représentant M. le Préfet, M. Bessières, maire de Cahors, et MM. de Flaujac, Izarn, juge, tous trois membres de la Fabrique de Saint-Etienne.

Ces formalités remplies, on a procédé à l'installation. Le *Te Deum* a été entonné, et le clergé s'est rendu processionnellement au chœur au chant du cantique d'actions de grâces. Après le verset et l'oraison prescrits, M. Derrupé, conduit par M. le Doyen du Chapitre, est monté à l'autel, qu'il a baisé, et s'est rendu ensuite au siège de Monseigneur et, de là, à la première stalle du chœur, dont il a pris possession.

La cérémonie terminée, M. Martin a annoncé aux fidèles que Mgr. Peschoud, évêque de Cahors, venait de prendre possession de son siège en la personne de M. Derrupé, son fondé de pouvoirs.

Le sacre de Mgr. Peschoud aura lieu, à Rocamadour, le 30 novembre. S. G. est attendue à Cahors le 2 décembre.

La nommée Conté (Rose), âgée de 46 ans, d'assez belle taille, cheveux noirs coupés ras, petites moustaches transparentes, vient encore de disparaître de son domicile. Avis aux personnes qui pourraient en donner des nouvelles, de s'adresser à Soullignac, mari de cette femme, à Douelle.

Des examens pour l'admission au surnuméraire dans l'administration des postes auront lieu le 21 janvier prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter, sans délai, devant l'inspecteur, chef du service des postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les éclaircissements dont ils pourraient avoir besoin.

On nous écrit de Castelnau de Montratrier :

La ville de Castelnau a été, dans la nuit de jeudi à vendredi, le théâtre d'un violent incendie. Le feu a éclaté, vers minuit, dans une maison dont les combles étaient remplis de paille, et qui se trouvait au centre de la ville dans un quartier resserré formé de vieilles maisons construites en bois. Trouvant un aliment facile dans la grande quantité de matières combustibles qui y étaient amoncées, il a pris rapidement une grande extension; et quand la population, mise sur pied par le bruit du tocsin et par les cris d'alarme, arriva en foule, les flammes jaillissaient déjà de toutes parts au-dessus des toits, projetant au loin leur sinistre clarté. En présence de la dévorante activité de l'incendie,

on ne pouvait songer à empêcher la destruction du bâtiment envahi par les flammes. Tous les efforts ont dû avoir pour but de préserver les habitations voisines, particulièrement une grange contiguë à la maison qui brûlait et qui renfermait deux cents quintaux de fourrages. Ce but a été atteint, non sans une extrême difficulté parce que la ville n'a pas de pompe à incendie et que l'eau se trouvait éloignée du lieu du brasier, et un nouveau sinistre n'est pas venu s'ajouter à celui que l'on a eu à déplorer, et aux dégâts considérables inhérents à de semblables alarmes.

Déjà le feu pénétrait dans la grange voisine et menaçait de prendre des proportions désastreuses, mais ce péril a été conjuré grâce au dévouement des ouvriers qui ont pénétré résolument dans la paille afin d'étouffer le feu qui avait pris à une grosse poutre qui traversait le mur mitoyen, et d'où les efforts, réunis à ceux qui jetaient de l'eau de sur le toit, ont réussi à arrêter le progrès de l'incendie de ce côté.

Ce n'est qu'après cinq heures d'un travail des plus énergiques, qu'il a été possible de maîtriser l'incendie. On a pu, grâce à cette activité, préserver d'une destruction qui semblait certaine ce quartier de la ville qu'un vent violent couvrait de débris de feu.

Toute la population, particulièrement la gendarmerie, les charpentiers, les maçons, la masse des manouvriers, a acquiescé son tribut de dévouement. Chacun a fait bravement son devoir dans cette rude épreuve, et c'est au concours de tous les dévouements réunis dans un commun effort qu'on doit de n'avoir pas eu de plus grand malheur à déplorer.

On n'a eu du reste à enregistrer aucun accident personnel. La cause de l'incendie est attribuée au mauvais vouloir d'une femme atteinte de monomanie qui habitait la maison détruite par les flammes.

On lit dans le *Journal de Lot-et-Garonne* :

On nous mande de Paris que la mesure annoncée par l'Empereur dans son discours aux Chambres, concernant la liberté des théâtres, ne tardera pas à recevoir son exécution. Voici, d'après quelques informations que nous avons lieu de supposer exactes, quelles seraient les principales clauses du décret projeté :

- 1° Tout citoyen aurait le droit de construire et d'exploiter un théâtre, tant à Paris que dans les départements ;
 - 2° La liberté des genres serait assurée, avec interdiction formelle du droit d'altérer le texte des ouvrages tombés dans le domaine public ;
 - 3° Les spectacles de curiosité et les concerts seraient désormais affranchis de tout prélèvement au profit des directeurs privilégiés des départements ;
 - 4° Enfin, les directeurs des théâtres autres que les théâtres subventionnés, seraient désormais affranchis de toutes les clauses des cahiers des charges actuels dans ce qu'elles ont de contraire au présent décret.
- La mise en vigueur du décret serait, si nous sommes bien informés, fixée au 1^{er} juillet 1864.

Mercredi dernier à 6 heures 6 minutes et demie, a eu lieu la 3^e des 4 éclipses de l'année 1863. Cette éclipse a été annulaire de soleil; mais elle n'a pu être visible que dans l'hémisphère austral.

Le 29 de ce mois doit commencer le recensement général de la circulation sur toutes les routes Impériales et Départementales. Cette importante opération durera environ une année et sera entièrement terminée le 3 novembre 1864.

Une circulaire ministérielle propose de créer dans chaque département une infirmerie spéciale où seraient recueillis et mis en observation les animaux qui, ayant reçu des morsures, devraient être considérés comme suspects d'avoir contracté la rage.

La cour de cassation, annulant un jugement rendu par le tribunal de police de Nantes, le 15 mai 1863, vient de décider qu'il n'appartient pas aux préfets de prendre des arrêtés relatifs à la réglementation du commerce des engrais; cette manière de rentrer essentiellement dans les attributions conférées aux maires par la loi du 24 août 1790.

En conséquence, est nul et non obligatoire l'arrêté préfectoral qui prescrit aux marchands d'engrais de placer à la porte de leurs magasins un écriteau d'une forme déterminée, indiquant le nom de la substance par eux mise en vente, et qui les oblige à déposer à la préfecture, pour y être soumis à l'analyse, les échantillons des diverses sortes de marchandises qui forment l'objet de leur commerce.

Le Tribunal de commerce de Lyon, statuant sur une question, longtemps débattue, qui intéresse essentiellement les capitalistes, a admis en principe que : « le propriétaire d'une action au porteur d'une compagnie de chemins de fer a le droit, lorsqu'il a perdu cette action, de saisir les tribunaux de commerce à l'effet de contraindre la compagnie à verser à la caisse des dépôts et consignations, les intérêts et dividendes adhérents au titre perdu, pour lesdits intérêts et dividendes être touchés par lui cinq ans après leur

» échéance.
 » Le propriétaire a également le droit, » trenté ans après le jugement, qui l'a recon- » nu comme propriétaire de cette action, » d'exiger de la compagnie un nouveau titre » définitif. »

Le tribunal de commerce du Havre vient de décider que, lorsqu'un crédit a été ouvert chez un banquier et confirmé par celui-ci, qui a autorisé le crédit à disposer sur lui jusqu'à concurrence d'une somme déterminée, les tiers-porteurs des traites émises par le crédit dans les limites du crédit ont, même en cas de non-acceptation, une action directe pour le paiement des traites tant contre le banquier qui a confirmé l'ouverture du crédit que contre celui qui l'a ouvert pour son compte et dans l'intérêt de ses opérations avec le tireur.

Le banquier qui ouvre un crédit pour le compte d'une maison qu'il désigne est censé, vis-à-vis des tiers, avoir en mains provision pour les traites à fournir en exécution de l'ouverture du crédit.

Le *Moniteur du Cantal* publie l'article suivant, que le docteur Buisson vient de communiquer à l'*Abeille Médicale* :

« Un seul bain de vapeur suffit, en éliminant le virus, pour prévenir l'hydrophobie; néanmoins, pour plus de sécurité, j'en ai fait prendre sept en sept jours, à une température de 42 à 48 degrés Réaumur. Il faut avoir soin de bien presser la blessure pendant que le malade est dans le bain, afin de faciliter l'expulsion du virus. Immédiatement après la morsure, lavez la plaie avec un linge trempé dans de l'ammoniaque liquide, et entretenez-la dans un état moite durant au moins une heure. Traitez l'inflammation par des cataplasmes de lin, renouvelez de trois heures en trois heures, et pansez avec du cérat. Je fais coucher le patient entre deux lits de plume, et lui fais boire chaque jour trois ou quatre litres d'infusion de bourrache. Je preseris beaucoup d'exercice et laisse manger au patient ce qu'il veut; surtout je défends à qui que ce soit de faire la moindre allusion à l'accident dont le malade a été victime, de peur que son imagination n'en soit affectée. Mon traitement n'empêche pas la cautérisation, procédé très-peu sûr, puisque tous ceux que j'ai soignés, avaient déjà été cautérisés.

» L'hydrophobie peut durer trois jours; l'expérience m'a prouvé que la guérison est certaine le premier jour où la maladie se déclare; le lendemain, elle est peu probable, et, le troisième jour, impossible, à cause du danger qu'il y aurait à transporter le patient dans le bain et à l'y maintenir. Qui, connaissant mon traitement, voudrait attendre le troisième jour? On ne devrait même pas attendre que l'hydrophobie soit déclarée; il faut toujours la prévenir. Elle n'éclate jamais que sept jours, au plus tôt, après la morsure, de telle sorte qu'on a toujours le temps de faire un long voyage pour se procurer ce qu'on appelle un bain russe. »

Un récent arrêté de la première chambre de la Cour impériale de Paris a résolu une question d'un grand intérêt pour tous les propriétaires des terres traversées, souvent pour les besoins de la petite culture, par des chemins dont l'origine est inconnue et qui existent en fait sans qu'on puisse les justifier en droit. Il a décidé que les chemins qui traversent des propriétés privées, et ne servent pas de village à village ou d'habitation à habitation, ne sont que des chemins ruraux ou d'exploitation que le propriétaire avait droit de supprimer; « que la commune qui en jouissait depuis un temps immémorial, ne pouvait s'en prévaloir tendre propriétaire, quand même le maire les aurait depuis plus de trente ans classés parmi les chemins ruraux de la commune, et qu'un arrêté du préfet les y aurait maintenus sous la même désignation. »

On lit dans le *Napoléonien* de l'Aveyron : M. Mathieu (de la Drôme) vient de publier simultanément un *Annuaire* un *double* et un *triple Almanach* pour 1864 dans lesquels il expose sa théorie de la prédiction du temps, et donne aux cultivateurs une foule de conseils utiles. Nous extrayons de l'*Almanach* les prédictions suivantes qui concernent les mois de novembre et décembre 1863, et dont la reproduction est permise par l'auteur aux journaux : « Des quatre phases de la lune du mois de novembre 1863, deux au moins seront plus vieilles dans une grande partie de la France. La plus grande quantité d'eau tombera dans la dernière quinzaine. »

Le mois de décembre est à redouter, ainsi que le commencement de janvier 1864. Du 1^{er} au 20 décembre, il tombera de grandes quantités d'eau sous forme de neige

ou de pluie. On doit s'attendre à de violents ouragans, particulièrement du 1^{er} au 9, plus particulièrement encore vers le 5 ou le 6. De nouvelles bourrasques et de nouvelles chutes d'eau arriveront vers la fin de décembre. S'il tombait plus de pluie que de neige, les rivières éprouveraient une crue considérable, non-seulement dans le midi, mais encore au centre et au nord de la France. Je tiens pour certain que les phénomènes lunaires de la fin de l'année amèneront ou d'énormes quantités de neiges ou des inondations. »

AVIS

A vendre, 60 volumes de Sirey. S'adresser à M. Leymarie, huissier, à Souillac.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 8 novembre 1863.
 14 Versements dont 3 nouveaux. 4097
 3 Remboursements dont » pour solde. 380

MAIRIE DE CAHORS.

Taxe officieuse du pain

(Du 1^{er} au 5 novembre 1863)
 Publiée en exécution de l'arrêté municipal du 21 octobre 1863.
 4^o Pain blanc (1^{re} qualité), bluté à 25 p. % . . . 31 c.
 2^o Pain bis blanc (2^e qual.), bluté à 20 p. % . . . 28 c.
 3^o Pain bis (3^e qualité), bluté à 15 p. % . . . 26 c.
 Cahors, le 31 octobre 1863.
 Le Maire, **BESSIÈRES.**
 Pour la chronique locale : **A. LAYTOUT.**

Nous lisons dans le *Journal de Lot-et-Garonne* :

Une dépêche télégraphique nous annonce que l'élection de M. Noubel, comme député de la première circonscription de Lot-et-Garonne, a été discutée dans la séance du 12 novembre, au Corps législatif. M. Thiers a présenté les motifs de cassation; mais la Chambre en a fait justice, en donnant à l'admission de notre député l'unanimité de ses suffrages.

Nouvelles Étrangères.

ESPAGNE.

On écrit de Madrid que la lettre impériale de convocation au congrès était parvenue samedi à M. Barrot, ambassadeur de France, auprès de Sa Majesté Catholique. Ce document était accompagné d'une lettre d'envoi signée de M. Drouyn de Lhuys. Un conseil des ministres devait avoir lieu lundi, sous la présidence de la reine Isabelle. Les ambassadeurs annamites sont arrivés à Madrid; ils ne seront reçus en audience solennelle par S. M. la reine d'Espagne, que dans le courant de la semaine prochaine.

ANGLETERRE

Le *Morning-Post* montre les grands avantages du congrès, s'il réussit, et ses dangers, s'il ne réussit pas. Le but réel du congrès, c'est la Pologne; les considérations concernant seulement les traités ne sont que le but apparent. Si l'Europe, ajoute le *Post*, n'est pas décidée à la guerre en cas d'un refus de la Russie, le congrès n'aura pas plus d'effet que les remontrances précédemment adressées au cabinet de Saint-Petersbourg. Les puissances qui prendront part au congrès sont-elles prêtes à faire la guerre ou à rappeler leurs ambassadeurs, si la Russie ne cède pas? Avant d'entrer au congrès, il faut aussi qu'elles examinent ce qu'elles veulent obtenir pour la Pologne.

Le *Times* dit qu'en approuvant l'émancipation de l'Italie et autres actes contraires aux traités, l'Angleterre n'approuve pas pour cela la suppression de la république de Cracovie, l'annexion de Nice et de la Savoie et la présence des Français à Rome. Pourquoi, dit le *Times*, devrions-nous acheter notre droit de siéger au congrès par l'abandon de protestations consciencieuses? Nous ferions ainsi une perte certaine contre un bénéfice douteux. Cependant, ajoute la feuille anglaise, si la France et l'Autriche montrent prêtes à respecter les traités en même temps que les faits accomplis, il n'y a pas de raison pour nous de ne pas entrer au congrès.

RUSSIE.

Le *Bziennik*, journal officiel russe, à Varsovie, publie le discours de l'Empereur Napoléon mais avec de nombreux changements. Le passage notamment où il est dit que les traités sont *foulés aux pieds* par la Russie à Varsovie, est modifié ainsi qu'il suit : « et la Russie ne les respecte pas à Varsovie. » La phrase : les traités de 1815 ont cessé d'exister est ainsi changée : « les traités de 1815 ont cessé d'exister presque partout. »

ITALIE.

La *Monarchia Italiana* annonce qu'il vient de se former à Turin un comité international, composé de membres du Parlement et de publicistes, dans le but de s'entendre avec les comités européens, pour obtenir, par l'action de l'opinion publique, que les gou-

Le Préfet du Lot,
Vu les propositions de M. l'architecte départemental, ensemble le plan des abords du nouveau palais de Justice de Cahors;

ARRÊTE :

Article 1er.

Il sera procédé, le samedi, 21 novembre courant, à deux heures après-midi, sur les lieux, à la vente, par la voie des enchères, de matériaux composant les anciennes maisons Valet et Guilhou et le pavillon Mercier, situés aux abords du nouveau Palais de Justice de Cahors, et dont la démolition est nécessaire pour le dégagement de cet édifice.

Article 2.

Cette vente sera opérée, au profit du département, par ministère de M^e Daubanes, huissier, à Cahors:

Article 3.

L'adjudication desdits matériaux aura lieu en deux lots, déterminés de la manière suivante :

1^{er} lot, — Maison Valet;
2^e lot, — Maison Guilhou et pavillon Mercier.

Elle sera poursuivie sur la mise à prix de deux cents francs (200 fr.), pour le premier lot et de cinq cents francs (500 fr.), pour le second lot; et aux clauses et conditions générales indiquées dans le rapport de M. l'architecte du département.

L'adjudicataire sera tenu de verser, immédiatement, entre les mains de l'huissier délégué, outre le prix de l'adjudication, le montant des frais de la vente, calculés à raison de 10 pour 0/0 de ce prix.

L'huissier versera, à son tour, sans désemparer, le prix de l'adjudication dans la caisse de M. le Receveur général, au compte des ressources éventuelles du département, et ne retiendra, pour tous débours et honoraires, que le produit des 10 pour 0/0 perçus.

Article 4.

Le cahier des charges et le plan des lieux sus-mentionnés, sont déposés à la Préfecture (Bureau des Travaux publics), où les intéressés pourront en prendre connaissance jusqu'au jour fixé pour l'adjudication.

Les bâtiments à démolir seront également ouverts à tous ceux qui désireront en faire la visite.

Article 5.

M. MAHUZÉ, conseiller de préfecture, est délégué à l'effet de représenter l'autorité préfectorale dans l'opération prescrite.

Article 6.

M. l'architecte départemental est chargé d'assurer, en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté qui sera notifié par les soins de la Préfecture à M. le Conseiller de Préfecture délégué et à l'officier ministériel dénommé ci-dessus.

Fait à Cahors, en l'Hôtel de Préfecture, le 11 novembre 1863.

Pour le Préfet du Lot,
Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur, en congé.
Le Doyen du Conseil de Préfecture,
secrétaire général délégué,
M. BOURDIN.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 13 novem. Marmiesse (Jeanne), rue Chanterrie.
 - 14 — Sarut (Léon), rue Saint-Barthélemy.
 - 14 — Trivier (Jeanne), Boulevard (sud), naturelle.
 - 14 — Mazélie (Jeanne-Marie), rue Valentré.
- Mariages.
- 12 — Alos (Joseph), tailleur de pierres, et Dau-liac (Marie), sans profession.
- Décès.
- 12 — Armand (Gérard-Louis-Raoul-Guillaume), 33 jours, rue des Boulevards.
 - 13 — Court (Paulin), 3 ans, à Labarre, naturel.
 - 14 — Trivier (Jeanne), 1 jour, Boulevard (sud), naturelle.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

vernements de tous les peuples civilisés acceptent le congrès proposé.

Le Roi a passé en revue, à Foggia, 10 novembre, la garnison et 8,000 gardes nationaux des provinces. Sa Majesté a été accueillie avec enthousiasme.

Le Roi est parti pour Naples très-satisfait de son voyage.

POLOGNE.

Le *Courrier de Vilna* du 5 novembre publie dans sa partie officielle trois sentences de mort prononcées par le général Mourawieff. Jean Rogowski et Vincent Oswiecinski ont été pendus, et Xavier Markowski a été fusillé dans la ville de Choroszcza, district de Bialystok.

MEXIQUE.

Les nouvelles du Mexique apportées par la Louisiane sont toujours satisfaisantes. Une bande de 150 individus a attaqué un poste de 14 hommes à peu de distance du chemin de fer de la Vera-Cruz. Ce poste, composé de marins et d'Égyptiens, a repoussé les guérillas.

L'expédition organisée par le général Bazaine pour se rendre à San Luis Potosi est partie le 7 octobre. On croyait que Juarez n'attendrait pas nos troupes, et qu'il se réfugierait à Monterey, dans le Nouveau-Léon, d'où il pourra facilement gagner le Texas. L'occupation de San Luis dissoudra son gouvernement et ôtera les dernières chances à ses partisans.

Mgr Labastida, archevêque de Mexico, est arrivé dans la capitale, où il a été reçu avec le plus grand enthousiasme. Son arrivée a produit une très-vive impression, parce qu'elle lui a permis de faire connaître ses intentions bienveillantes de Sa Majesté l'Empereur des Français et celles de S. A. I. l'archiduc Maximilien, avec lesquels le prélat a eu de longues conférences, tant à Paris qu'à Miramar.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

13 novembre.

LL. AA. II. le prince Napoléon et la princesse Clotilde se sont rendus, ce matin, à Compiègne. La première série d'invités est partie également aujourd'hui.

Le transport à vapeur *l'Eure* partira de Cherbourg, le 23, pour transporter au Mexique des passagers civils et militaires.

La première Chambre, sous la présidence de M. Benoit Champy, s'est occupée aujourd'hui de la demande en dommages-intérêts formée par M. Buloz, directeur de la *Revue des Deux Mondes*, contre MM. Barbey d'Aurevilly et de Villemessant, aussi directeur du *Figaro*. Il s'agit d'une série d'articles publiés par M. Barbey d'Aurevilly, dans laquelle M. Buloz a vu une diffamation bien caractérisée. Le directeur de la *Revue des Deux Mondes* réclame 10,000 fr. de dommages-intérêts. Ses intérêts ont été soutenus par M. Nogent Saint-Laurent, M^{es} Lachaud et Gambetta, de Cahors, ont défendu, l'un M. de Villemessant, l'autre M. Barbey d'Aurevilly.

M. l'avocat impérial Aubépin a conclu dans le sens de la demande en dommages-intérêts. Le Tribunal a remis à huitaine pour prononcer le jugement.

— M. le baron Gros a remis à la reine d'Angleterre ses lettres de rappel. C'est M. le marquis de Cadore qui remplira les fonctions de chargé d'affaires, en attendant l'arrivée, à Londres, de Son Exc. le prince de La Tour d'Auvergne.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

Un cas de mort causé par la piqûre d'une mouche vient encore de se produire à Bayonne.

Dimanche, dans l'après-midi, un facteur de diligences était mordu au-dessous de l'œil dans le bureau même de l'administration. Il ne tint d'abord aucun compte de cet accident, malgré l'enflure et la douleur qui s'en suivirent. Le médecin appelé, le lendemain, fit opérer une incision à la joue, mais rien ne put arrêter les progrès du mal, et ce malheureux expirait le mardi soir, quarante-huit heures seulement après avoir été mordu.

On lit dans la *Revue des Sciences* un article intéressant sur les propriétés médicales de la Graine de Moutarde blanche de Didier. On sait que ce remède, qui jouit aujourd'hui d'une popularité universelle, fit d'abord rapidement son chemin en Angleterre, sous les auspices d'un médecin célèbre et d'un généreux philanthrope, le Dr Looke et M. Turner. Plus tard, M. Didier, qui lui devait une guérison réputée impossible; se donna la mission de le populariser en France, de là, il se répandit promptement dans tous les pays du monde. Un médicament qui fait une telle fortune, qui la doit à des succès continus, à des cures éclatantes qui se comptent par milliers, un tel médicament s'élève évidemment à une hauteur que ne peuvent atteindre ni les objections ni les doutes, et qui décourage jusqu'à la discussion. Telle est la doctrine professée, dans l'article que nous rappelons, par le Dr Heinricke, qui ne fait d'ailleurs que marcher sur les traces de ses savants confrères, les Drs Trousseau, Pidoux, Cullerier, Toutain, Castelnau, etc., etc., qui l'ont précédé dans l'appréciation scientifique des vertus thérapeutiques de la Graine de Moutarde blanche.

Dr HEINRICKE, de la Faculté de Paris.

Pour extrait : A. LAYTOU.

AVIS.

Etablie depuis quelques années à Cahors, pour l'instruction des jeunes demoiselles, et pour préparer spécialement au brevet de capacité celles qui se destinent à l'instruction publique, M^{lle} RESCOUSSÉ a l'honneur de faire savoir aux personnes qui voudraient se présenter aux prochains examens, qu'il y a dans son établissement des places laissées vacantes par celles qui viennent d'être reçues. Les succès obtenus par les aspirantes qu'elle a préparées est un motif d'encouragement pour toutes celles qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Son établissement est toujours, maison Bonhomme, Cours Fénélon.

L'ACADÉMIE de l'Industrie française, dans sa séance générale du 20 juillet 1843, a décerné une médaille d'honneur en argent à M. GEORGÉ, d'Epinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PÂTE PECTORALE, dont les précieuses propriétés pour combattre les RHUMES, enrhumements, catarrhes, asthmes, gripes, etc., avaient été constatées par la Commission chargée d'en faire l'examen. — (Médaille d'or en 1845). La PÂTE PECTORALE de GEORGÉ, d'Epinal, se fabrique à Paris, 28, rue Taitbout. Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'Étranger.

M. RUAUD, dentiste du Lycée, du Séminaire et des maisons d'éducation de Cahors, fait toutes les opérations les plus difficiles de la bouche et n'extrait que les dents inguérissables. Tous les jours il donne des preuves de guérison. Son talent, supérieur pour la pose des dents, ne laisse rien à désirer pour la perfection et l'ajustage parfait de ses pièces. M. RUAUD, artiste connu de tous, ne croit pas, dans sa dignité d'artiste, employer des dents sur base caoutchouc; le caoutchouc se décompose bien vite et cause un grand dommage à la santé. Ces pièces ne valent absolument rien et se détachent facilement. Elles sont repoussées par tous les docteurs savants. Un dentiste habile est indispensable dans les maisons d'éducation. Il ne doit extraire que les dents qui nuisent aux autres, et les empêcher de prendre un bel alignement; il doit savoir redresser les dents chevauchées. Les dentistes nomades soi-disant chargés de titres et le plus souvent couverts d'ignorance et de cupidité peuvent seuls commettre de grandes erreurs.

RUAUD, dentiste.

La délicate *Revalescière* Du Barry, de Londres, a opéré 60,000 guérisons sans médecine ni dérangement, des mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, vent, nervosité, désordre du foie et de la muqueuse, acidité, pituite, nausées, vomissements, migraine, surdité, aigreurs, diarrhées, crampes, spasmes, insomnies, toux, asthmes, phthisies (consomption), dartres, éruptions, mélancolie, rhumatisme, goutte, épouement, manque de fraîcheur et d'énergie. — Du Barry, 26-place Vendôme, Paris, et chez M. Bergerol, pharmacien, à Cahors, et les premiers pharmaciens et épiciers de province.

— La maison MENIER a trouvé dans le rapport sur l'Exposition internationale de Londres (1862) une nouvelle récompense de ses efforts à propager la consommation générale du chocolat. Après avoir rappelé que les produits de M. MENIER sont au nombre de ceux que le jury a particulièrement remarqués, le rapporteur ajoute :

« Les produits de M. MENIER sortent de sa belle usine de Noisiel, où il dispose d'un outillage et d'une série d'appareils qui permettent d'opérer sur des quantités de matières premières assez considérables pour obtenir annuellement 1,800,000 kilogrammes de chocolat. M. MENIER, par l'extension qu'il a donnée à sa fabrication, par l'activité commerciale qu'il a déployée, a puissamment contribué à répandre l'usage du chocolat. »

Une médaille lui a été décernée pour « excellence of quality » de son chocolat.

Le CHOCOLAT MENIER se vend partout. Pour ne pas être trompé par les contrefaçons, exiger les marques de fabrique et la signature MENIER.

La souscription aux 24,000 actions de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PORTS DE BREST, est ouverte à Paris, chez MM. Dautrevaux et C^{ie}, 21, rue de la Victoire, et à Cahors chez MM. Cangardel et fils, banquiers.

Magasin de MEUBLES et de PAPIERS peints.

Maison RÉMY, fils aîné,

Galerie Fontenille, à Cahors.

Madame veuve ALIDA RÉMY, née Guilhou, croit devoir prévenir le public, que son intention est de continuer le commerce de la *Maison RÉMY, fils aîné*, et de faire tous ses efforts pour maintenir son ancienne réputation. — Elle est en mesure de faire exécuter, par des ouvriers habiles, les travaux en tout genre qui peuvent se rattacher à son commerce. — On trouvera toujours dans son Magasin, à des prix très-modérés, un assortiment complet de Meubles, tels que Fauteuils, Chaises, Canapés, Secrétaires, Commodes, Tables, Lits en bois et en fer, Dorures, Passementeries, Etouffes, Tapis, le Sommier élastique perfectionné, garanti, etc., etc., et une riche collection de Papiers peints, où l'on pourra choisir les dessins les plus variés et les plus nouveaux, dans les prix de 30 cent. le rouleau et au-dessus.

EAU D'OBERT

Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration, et guérir toutes les affections de l'épiderme; ROUGEURS, DÉMANGEAISONS, écaillés pelliculeuses, qui font tomber et qui décolorent les cheveux. Flacon 6 fr. Chez les principaux parfumeurs et coiffeurs des départ., et à Paris, chez l'inventeur, M. OBERT, chimiste, auteur d'un traité des maladies des cheveux, 173, RUE ST-HONORE, près les Tuileries. On expédie directement contre un mandat sur la poste. (Affranchir).

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénélon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

A VENDRE

Un beau Phaëton à quatre roues et Tilbury d'occasion, Harnais neufs et d'occasion, et tout ce qui concerne la carrosserie.

S'adresser à M. Escudié, carrossier, galerie Fontenille, à Cahors.

AVIS AUX CULTIVATEURS.

TOPIQUE NORMAND

contre le PIÉTAIN,

de R. DAVY, pharmacien à Bayeux

GUÉRISON EN 24 HEURES

Prix du Fl. 2 fr. 50 c. avec l'instruction. Dépôt à Cahors ph. Vinel; à St-Céré, ph. Lafon. Autres villes, chez tous les pharm.

Régisse Sanguinée

Contre les RHUMES, GASTRITES, CRAMPES et FAIBLESSES D'ESTOMAC. Mangée après les repas, c'est le digestif le plus efficace. — Un seul essai suffit pour s'en convaincre. — MÉDAILLES A L'EXPOSITION DE NIMES. — 75 centimes la boîte dans toutes les pharmacies.

MASSABIE, arquebusier

à Cahors, Boulevard Nord

Assortiment de fusils Lefaucheur et autres systèmes. — Articles de chasse. — Réparations d'armes garanties.

Dépôt de Feux d'artifice de Paris. — Articles d'illuminations.

GUANO DU PÉROU

Les consignataires du Gouvernement Péruvien croient devoir prévenir les agriculteurs que divers mélanges et falsifications se vendent sur plusieurs points de la France, notamment à Poitiers, Tours, Nantes, Bordeaux et le Havre, dans des sacs fermés par un plomb imitant le plus possible celui du Gouvernement du Pérou.

MM. THOMAS, LA CHAMBRE et C^o, seuls concessionnaires pour la vente du GUANO DU PÉROU en France, rappellent que le Guano à l'état sain, sortant des dépôts et devant être considéré uniquement comme Guano du Pérou pur et sans mélange, est toujours contenu dans des sacs fermés par un plomb à l'effigie ci-contre :



TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

SPECIALITÉ DE TOILES

ANTOINE DELMAS

A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de transférer son MAGASIN dans la rue de la Liberté, maison de M^{me} Canon. Ayant fait ses assortiments complets avant la hausse, il peut offrir encore ses Marchandises à l'ancien Cours.

AVIS

À CÉDER, DE SUITE, POUR CAUSE DE DÉPART UN FONDS DE COMMERCE AVEC BONNE CLIENTÈLE

On donnera toute facilité pour le paiement.

S'adresser, pour les renseignements, au bureau du Journal du Lot.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.